
Séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2019

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,
Chers représentants de la presse,

Police des constructions

L'article du QJ de samedi 14 septembre a mis le doigt sur des dysfonctionnements au niveau des dossiers de permis de construire dans notre commune. Lors de la séance devant le tribunal administratif, traitant d'un dossier de Glovelier, on peut lire dans les lignes du QJ, je cite, **« C'est vrai que cela a pétouillé dans ce dossier, a lancé la juge du tribunal à la commune de Haute-Sorne. »**. La commune, représentée par le conseiller en charge, a reconnu avoir omis de notifier certaines décisions de permis aux opposants.

A cela s'ajoute de nombreux cas de permis de construire non suivis dans tous nos villages, projets immobiliers, rénovations de bâtiments, constructions d'immeubles etc., beaucoup trop de permis se trouvent en procédures d'oppositions ou en procédures judiciaires parce que pas respectés.

Notre groupe pense qu'il faut se doter urgemment de professionnels en plus en la matière et ne pas laisser à tout vent les constructions non respectueuses des lois ou des permis délivrés sans aucun contrôle.

Voici nos questions :

- Au vu des nombreux cas litigieux de non-respect des permis, dont se plaignent les citoyens et riverains de nouvelles constructions ou de rénovations, le Conseil communal peut-il mettre enfin en place une police des constructions ?
- En tant que deuxième plus grande commune du canton, le Conseil communal pourrait-il, pour le moins, mandaté un bureau, pour le suivi des permis, sur de grands chantiers délicats, ou qui ont fait l'objet de contestations et d'oppositions de nos citoyens ?

Nous remercions le CC pour ses réponses

Groupe Haute-Sorne Avenir